

## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Ecologie, de l'Energie,  
du Développement durable et de la Mer,  
en charge des Technologies Vertes et des  
Négociations sur le Climat

Délégation à la Sécurité et  
à la Circulation Routières

Sous-Direction de l'Éducation Routière

Bureau du permis de conduire

NOR : DEVS1021805C

*(Texte non paru au journal officiel)*

### **Circulaire du 10 septembre 2010 relative au suivi de l'activité du service du permis de conduire et à la prolongation des examens supplémentaires du permis de conduire en 2010**

**Le ministre d'État, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat**

à :

Pour exécution : Madame et Messieurs les Préfets de région  
- directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement  
- direction régionale et interdépartementale de l'Équipement et de  
l'Aménagement Île-de-France

Pour information : Monsieur le Préfet de Police  
Mesdames et Messieurs les Préfets des départements

Résumé : L'outil statistique Infocentre est amélioré. Il permet désormais aux services déconcentrés en charge de l'éducation routière d'avoir accès à de nombreuses données en vue d'une utilisation optimale des ressources du service, de renforcer le dialogue avec les écoles de conduite. Trois niveaux d'information sont désormais accessibles : des indicateurs mensuels édités automatiquement (4), une trentaine d'indicateurs programmés et la possibilité de programmer des requêtes spécifiques complémentaires. Cet outil pourra être utilisé pour définir les besoins d'examens supplémentaires du permis de conduire pour réduire les délais d'attente qui dans certains départements sont encore trop longs. L'organisation de ces examens est prolongée jusqu'à la fin de l'année 2010.

Catégorie : Circulaire d'information		Domaine : Sécurité routière	
Mots clés liste fermée : Suivi de l'activité du service du permis de conduire		Mots clés libres : Permis de conduire, statistiques, indicateurs de suivi de gestion, examens supplémentaires du permis de conduire	
Texte (s) de référence :			
Circulaire(s) abrogée(s) : NEANT			
Date de mise en application :			
Pièce(s) annexe(s) : 3			
N° d'homologation Cerfa :			
Publication	<input type="checkbox"/> BO	<input type="checkbox"/> Site circulaires.gouv.fr	<input checked="" type="checkbox"/> Non publiée

La rénovation de l'applicatif Aurige concerne en particulier les modalités de saisie des résultats aux épreuves du permis de conduire. Elle a été accompagnée d'une refonte de l'outil statistique Infocentre.

Ce nouvel outil de contrôle de gestion vous ouvre l'accès à de nombreuses données afin :

- de veiller à l'utilisation optimale des ressources du service ;
- d'améliorer le service aux candidats et de renforcer le dialogue avec les écoles de conduite ;
- de favoriser une plus grande intégration des inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière dans les Directions départementales interministérielles ou les préfetures à travers un suivi plus fin de leur activité et de leurs contraintes.

Cet Infocentre constitue notamment un outil indispensable à la prise de décision pour l'affectation des postes d'inspecteurs, la mobilisation de la réserve nationale et régionale, l'évaluation de la nécessité de mise en place d'examens supplémentaires. Ces données vous permettront de justifier les éventuelles demandes d'examens supplémentaires à compter du mois de septembre.

Vous pourrez utilement compléter les informations de l'infocentre par le suivi des inscriptions des candidats en préfecture, de façon à pouvoir réaliser, au regard des délais moyens de présentation, des projections entre la demande et l'offre en places d'examen.

Cet outil vous permet une approche selon trois niveaux d'information :

1- Vous recevrez mensuellement et automatiquement à partir du 15 de chaque mois 4 indicateurs concernant votre région et les départements qui la composent pour le mois M-2 :

- le taux de réussite en première présentation à l'épreuve pratique B ;
- le délai moyen en cas d'échec entre la première et la deuxième présentation à l'épreuve pratique B ;
- le % du nombre de jours consacrés aux examens du permis de conduire (toutes catégories confondues) par les inspecteurs par rapport au nombre de jours travaillés ;
- le nombre d'épreuves équivalent pratique B réalisées par inspecteur en moyenne.

Vous recevrez par courriel ces indicateurs pour le mois de juin 2010 conformément au modèle figurant en annexe 1.

2- Par ailleurs, les collaborateurs que vous avez désignés pourront facilement exploiter une trentaine d'indicateurs pour lesquels les requêtes ont été programmées et dont la liste (ci-jointe) et le guide d'utilisation figurent sur le site de l'infocentre (lien <http://webixi.infocentre.i2>).

3- Enfin une formation sera organisée début 2011 pour permettre à ces collaborateurs de programmer eux-mêmes des requêtes spécifiques complémentaires si vous le jugez utile.

Vous trouverez en annexe 2 les indicateurs qu'il est particulièrement utile de suivre et en annexe 3 des modèles de tableaux que vos services pourront concevoir et qui vous permettront d'avoir une vue synthétique sur l'activité du service du permis de conduire.

Cet outil pourra dès à présent vous apporter l'aide nécessaire pour définir les besoins d'examens supplémentaires du permis de conduire pour les 4 derniers mois de l'année.

En effet le bilan d'étape réalisé sur la période écoulée a mis en évidence qu'il était nécessaire de reconduire cette mesure jusqu'à la fin de l'année afin de donner la possibilité aux bureaux éducation routière de réduire les délais d'attente qui apparaissent, en particulier dans certains départements, encore trop importants.

Les examens supplémentaires doivent permettre à l'échelon départemental de répondre à un besoin ponctuel, justifié soit par une augmentation significative de la demande, soit par une réduction conjoncturelle des capacités des cellules éducation routière, auxquelles le dispositif de réserve ne permettrait pas de répondre. Il vous revient d'assurer la coordination et l'harmonisation de ce dispositif au niveau régional.

Je souhaite que vous restiez attentifs aux délais d'attente moyens mais aussi aux taux de réussite dans chaque département, ce dernier indicateur devant permettre à l'échelon départemental de demander aux écoles de conduite de présenter des candidats suffisamment préparés.

Vous veillerez enfin à ce que les comités locaux de suivi des places d'examen (CLS) soient bien associés à la détermination du besoin et au suivi de ce dispositif afin d'assurer l'implication de tous les acteurs. Un bilan sera effectué en fin d'année.

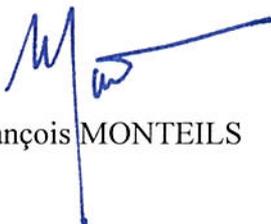
**Ainsi pour les 4 derniers mois de l'année, il est proposé que les services départementaux transmettent leurs demandes aux DREAL, qui à l'aide des statistiques de l'infocentre pourront décider de la suite qu'il convient de leur réserver. A la fin du mois de septembre, les DREAL informeront la DSCR des examens supplémentaires programmés jusqu'au mois de décembre 2010.**

Je souhaite que ce nouvel outil réponde à votre attente et vous remercie pour votre implication dans le suivi de l'activité de l'examen du permis de conduire.

Fait à Paris, le **10 SEP. 2010**

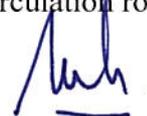
Pour le ministre d'État et par délégation :

Le Secrétaire général



Jean-François MONTEILS

La Préfète, Déléguée à la sécurité  
et à la circulation routières



Michèle MERLI

## LISTE DES INDICATEURS DISPONIBLES

### LES ANCIENNES REQUETES DEPARTEMENTALES

D01	Résultats examens par centre et par département – (nombre de candidats examinés et reçus et taux de réussite)
D02	Qualification inspecteur par département – (liste des IPCSR d'un département avec leurs qualifications)
D03	Fiche département – (nombre de candidats examinés et reçus avec les taux de réussite par catégorie pour un département comparés au national)
D04	Evolution annuelle des taux d'absentéisme des candidats – par catégorie sur 12 mois
D05	Fiche école de conduite – candidats examinés, reçus et taux de réussite par catégorie pour une école de conduite comparés aux chiffres départementaux et nationaux
D06	Répartition des écoles de conduite par tranche de % de réussite (de 30 à 40 %, de 40 à 50 %, de 50 à 60 %, de 60 à 70 % et au-dessus de 70 %) - graphique
D09	Taux de réussite école de conduite – liste des écoles de conduite d'un département avec leurs taux de réussite pour une catégorie
D10	Evolution du taux de réussite – liste des écoles de conduite d'un département avec leurs taux de réussite sur 12 mois
D11	Examinés, absents, non honorés – liste des écoles de conduite d'un département avec leurs nombre d'examinés, d'absents et de non honorés
D12	Evolution charge activité – les pourcentages par activité sur un département sur 12 mois
D13	Répartition taux de réussite des inspecteurs d'un département – la répartition des taux par rapport à la moyenne départementale
D14	AAC – examinés et reçus et taux de réussite total et AAC comparés et graphique
D15	Tableau de bord mensuel – places attribuées, absentéisme et examinés, reçus avec les taux de réussite par groupe de permis
D15 bis	Tableau de bord trimestriel – places attribuées, absentéisme et examinés, reçus avec les taux de réussite par groupe de permis
D16	Tableau de bord annuel - places attribuées, absentéisme et examinés, reçus avec les taux de réussite par groupe de permis
D17	Résultats par école de conduite (n° d'agrément) avec choix de catégorie unique
D03R	Fiche région – (nombre de candidats examinés et reçus avec les taux de réussite par catégorie pour un département comparé au national)
D14R	AAC – examinés et reçus et taux de réussite total et AAC comparés et graphique – par région
DR01	Résultats examens par centre et par département – (nombre de candidats examinés et reçus et taux de réussite) – région – un ou plusieurs départements

### LES NOUVELLES REQUETES DEPARTEMENTALES

DN1	Requête trimestrielle détaillée et synthétique relative aux charges activités (par département, par activité, total en jours, total en jour par agent (206 jours travaillés par an) et en % du nombre de jours travaillés.
DN2	Requête mensuelle détaillée et synthétique relative aux charges activités (par département, par activité, total en jours, total en jour par agent (206 jours travaillés par an) et en % du nombre de jours travaillés.
DN3	Requête mensuelle relative aux charges activités par IPCSR.
DN5	Requête relative aux délais moyens de présentation (délais entre l'enregistrement en préfecture et la présentation B, puis entre la 1ère présentation pratique B et la 2 <sup>nd</sup> puis entre la 2 <sup>nd</sup> et la 3ème : requête globale (totalité des candidats) par département.
DN5 bis	2 <sup>nd</sup> requête qui ne concerne que les candidats dont le délai n'excède pas un an entre l'enregistrement et la 1ère présentation
DN7	Requête relative aux taux de réussite par centre, par IPCSR et par école de conduite Taux de réussite par catégorie en 1 <sup>er</sup> présentation et toutes présentations confondues au plan national, par département, par centre, par IPCSR et par école de conduite
DN8	Requête relative au nombre d'examens <u>en équivalent B</u> par IPCSR. (dont titres professionnels et <u>dont IPCSR de renfort</u> ). <b>Tous les examens réalisés sont « ramenés » à des examens B ;</b> Précisions : 1 examen B dure 35' 1 épreuve plateau = 1 épreuve en circulation en groupe lourd = 50' (il faut multiplier par 1,43) 1 épreuve plateau moto = 15' (il faut multiplier par 0,43) 1 épreuve circulation moto = 30' (il faut multiplier par 0,86)
DN8 bis	Requête relative au nombre d'examens <u>en équivalent B</u> par IPCSR. (dont titres professionnels) – <u>sans IPCSR de renfort</u> . <b>Tous les examens réalisés sont « ramenés » à des examens B ;</b>
DN9	Requête relative à l'âge des candidats catégorie B (par département, par année, nombre de candidats et total France)
DN12	Requête mensuelle concernant le nombre d'écoles de conduite dont le taux de réussite en B en 1 <sup>er</sup> présentation est inférieur de 5 points au taux national Exemple : au vu d'un taux de réussite au plan national en B en 1 <sup>er</sup> présentation de 55 %, on donne le nombre de centres d'examen présentant un taux de réussite < à 50 % (idem pour les départements, les IPCSR et les AE)
DN13	Requête mensuelle concernant le nombre d'IPCSR dont le taux de réussite en B en 1 <sup>er</sup> présentation est inférieur de 5 points au taux national
DN14	Requête mensuelle concernant le nombre de départements dont le taux de réussite en B en 1 <sup>er</sup> présentation est inférieur de 5 points au taux national
DN15	Requête mensuelle concernant le nombre de centres d'examens dont le taux de réussite en B en 1 <sup>er</sup> présentation est inférieur de 5 points au taux national
R03	Fiche région – candidats examinés, reçus et taux de réussite pour une école de conduite comparés aux chiffres départementaux et nationaux

**Chaque région disposera de la totalité des données des départements qui la composent (dans documents d'entreprise)**

## ANNEXE 1

### Requête automatique mensuelle

Région	Numéro département	Nom département	Taux de réussite en 1ere présentation en pratique B	Délai moyen en jours entre la 1ère et la 2ème présentation en pratique B en cas d'échec	% nb jours consacrés aux examens du permis de conduire toutes catégories par rapport aux jours travaillés du mois	Nb d'examens équivalent B pratique réalisés par IPCSR en moyenne
XXX	NN	YY	63%	75	66%	132
	NN	ZZ	50%	58	66%	136
XXX			57%	67	66%	134

## **Annexe 2**

### **Fiche sur les principaux indicateurs à suivre**

#### **1- Le taux de réussite à l'examen du permis de conduire**

##### **1-1 Le taux de réussite global à l'épreuve de conduite B**

Cet indicateur est particulièrement important à suivre car cette épreuve concerne plus de 1 300 000 candidats par an et, avec 57% en 2009, bien qu'en progression, il est le plus bas des taux de réussite enregistrés, toutes épreuves et catégories de permis confondues.

La réforme du permis de conduire vise à une amélioration progressive de ce taux de réussite par une meilleure formation dispensée aux candidats et le développement de la conduite accompagnée.

Son suivi est particulièrement nécessaire à l'occasion de la mise en place de la nouvelle procédure d'évaluation.

##### **1-2 Les différences par inspecteurs**

Pour assurer l'égalité de nos concitoyens devant l'examen du permis de conduire, il convient de veiller à l'harmonisation de la procédure d'évaluation, qui permet aux inspecteurs de juger si un candidat peut conduire en toute sécurité pour lui-même et les autres usagers.

Ainsi, le suivi des taux de réussite par inspecteur, par centre et par école de conduite, sont des indicateurs à votre disposition pour veiller à l'harmonisation des évaluations.

##### **1-3 Les écarts entre écoles de conduite**

Là encore, des différences peuvent s'expliquer par les caractéristiques des publics accueillis par les écoles de conduite.

Mais il peut également s'agir de questions touchant à la qualité de la formation dispensée et il convient d'engager une discussion avec les écoles de conduite concernées pour déterminer les axes de progrès et l'aide que les services de l'Etat peuvent apporter.

#### **2- Les délais de présentation à l'examen**

C'est également une préoccupation majeure des candidats et des écoles de conduite.

Le délai entre un premier échec à l'épreuve de conduite B et le nouveau passage de l'épreuve constitue le délai le plus sensible. S'il est difficile à analyser (candidat ayant décidé d'étaler sa formation, nombre de places d'examens insuffisant pour une école de conduite donnée, impact de la conduite supervisée ...), il faut veiller à ce qu'il soit en moyenne inférieur à deux mois.

### **3- L'activité examen**

L'activité des IPCSR peut être répartie en 3 domaines : l'activité examen, les autres activités, les indisponibilités.

La priorité, dans les fonctions des inspecteurs, demeure le passage de l'examen du permis.

A titre indicatif et sauf mission particulière incontournable confiée à un inspecteur (appui au délégué par exemple), le temps consacré à l'examen par an par chaque inspecteur ne doit pas être inférieur à l'équivalent de 1 560 épreuves de conduite pour le permis B (130 jours x 12 épreuves sur 206 jours travaillés).

En cas de tension éventuelle sur les places d'examen, cet indicateur doit être examiné avec soin, pour déterminer les marges de manœuvre disponibles pour répondre à la situation.

De même pour planifier au mieux les besoins en places d'examen, il convient que les services en charge en préfecture ou en DDI de l'enregistrement des demandes de permis de conduire dans le système national des permis de conduire, vous transmettent mensuellement le nombre d'inscriptions par catégorie de permis ; ces inscriptions se traduiront par une présentation à l'examen pratique environ sept mois après.

**ANNEXE 3**  
**LA REGION type**

**L'Effectif des Inspecteurs du Permis de Conduire et de la Sécurité Routière (IPCSR) des Cellules Education Routière des DDI :**

départements	IPCSR affectés	IPCSR opérationnels
exemple	6	5.80

**x** IPCSR affectés sur la région pour **y** agents opérationnels et **z** ETPT autorisées

**Les taux de réussite :**

Les chiffres annoncés concernent les taux de réussite pour la catégorie B, en première présentation, pour les années 2008 et 2009

	2008	rang	2009	rang
exemple	65.12 %	13	65.76 %	15
<b>région</b>				

**Délais moyens entre deux présentations aux épreuves pratiques du permis de conduire de la catégorie B - Annonce différée du résultat – Positionnement du service de répartition des places d'examen**

	Délais 01/2010	Annonce différée du résultat (ADR)	Services de répartition
exemple	52 jours	Oui	Préfecture

**Les examens supplémentaires réalisés :**

**Les renforts reçus et envoyés :**

**Les inscriptions par département, par mois et par catégorie de permis :**

Janvier 2010	moto	B	groupe lourd
exemple	19	283	19

**Le nombre d'écoles de conduite selon le seuil de taux de réussite en 1ère présentation (50 %)**

2009	Nombre d'écoles de conduite	< 50 %	Soit % < 50 %	> 50 %
exemple	56	4	7.14 %	52
<b>région</b>				

**Les écarts entre IPCSR - taux de réussite en 1ère présentation (2009 et 2008) le plus bas et le plus élevé (100 examens annuels au minimum) :**

	% le plus bas	% le plus haut	Écart 2009	Écart 2008
exemple	57.43 %	74.36 %	16.93	9.75
<b>région</b>				

**L'activité examen (épreuves moto, B, lourd, théorie, examens professionnels et récupérations (année 2009) par département et par IPCSR :**

	Nombre de jours travaillés	Nombre de jours par agent	% par agent
exemple	927.75	132.33	64.24 %
<b>région</b>			

**L'activité annuelle par département (206 jours travaillés par an)**

**AUTRE CHARGE**

	2007	nombre de jours par agent	%	2008	nombre de jours par agent	%	2009	nombre de jours par agent	%
ACTION SECURITE ROUTIERE	7,50	0,22	0,11 %	29,25	0,91	0,44 %	30,50	1,04	0,50 %
ADJOINT-REPLACANT									
BEPECASER/CONCOURS									
CONTROLE ETABLISSEMENT									
DIVERS									
FORMATION/STAGE									
MISSION FORMATEUR									
REUNION TECHNIQUE									
<b>Somme :</b>									

**EXAMEN**

